

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/12/2017

Délibération n° D-2017-529

Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc -
Contrat d'objectifs et de moyens - Avenant n°3 - Convention
financière - Avenant n°13

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

**Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin
du Roc - Contrat d'objectifs et de moyens - Avenant
n°3 - Convention financière - Avenant n°13**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière sont arrivés à échéance et ont été prolongés par avenant jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention d'objectifs et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé :

- de prolonger le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière jusqu'au 30 juin 2018 ;
- de verser un acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 au contrat d'objectifs et de moyens ainsi que l'avenant n°13 à la convention financière signés avec l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser à l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc un acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2018, conformément aux dispositions financières prévues dans l'avenant à la convention financière.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
L'ASSOCIATION DE LA SCENE NATIONALE A NIORT
LE MOULIN DU ROC**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017,

D'une part,

ET

L'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

Ce contrat est arrivé à échéance et a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans l'attente de la conclusion définitive du prochain contrat d'objectifs et de moyens, il est décidé de prolonger à nouveau ledit contrat jusqu'au 30 juin 2018.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles.

ARTICLE 1

L'article 2 est modifié comme suit :

Le contrat d'objectifs et de moyens est prolongé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2

Les dispositions du contrat d'objectifs non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association de la Scène Nationale à Niort
Le Moulin du Roc
Le Président du Directoire

Paul-Jacques HULOT

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°13 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION DE LA SCENE NATIONALE A NIORT
LE MOULIN DU ROC**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017,

D'une part,

ET

L'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Arrivé à échéance et prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2017, le contrat d'objectifs fait à nouveau l'objet d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2018 pour permettre la rédaction du nouveau contrat.

Liée au contrat d'objectifs, la convention financière a aussi fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2017. Il est donc décidé de la prolonger également jusqu'au 30 juin 2018.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

L'article 8 « Durée et date d'effet » est modifié comme suit :

La convention financière est prolongée pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

A titre d'acompte sur la subvention 2018, la Ville de Niort accorde une somme de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2018.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association de la Scène Nationale à Niort
Le Moulin du Roc
Le Président du Directoire

Paul-Jacques HULOT

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée



Christelle CHASSAGNE